

14 MARS 2018

Emploi et développement économique

LA MÉTROPOLE DE MONTPELLIER ET L'ÉTAT FONT UN POINT D'ÉTAPE SUR LE PODEM

Mercredi 14 mars 2018, Philippe SAUREL, Maire de la Ville de Montpellier et Président de Montpellier Méditerranée Métropole et Pierre POUËSSEL, Préfet de l'Hérault, réalisent un point d'étape sur le ProJect pour le Développement de l'Emploi Métropolitain (Podem). Le Podem est un dispositif innovant qui vise à favoriser l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires de la ville. A ce jour, ce sont 80 projets qui ont été déployés grâce à ce dispositif de coordination et d'animation de politiques locales d'emploi et d'insertion.

“

« Dans le cadre du Podem, nous déployons notre action en faveur de l'économie "solidaire" en renforçant le partenariat avec les entreprises locales. A ce jour, ce sont 30 sociétés du territoire qui ont signé notre charte entreprises et quartiers. Fondée sur l'égalité des chances, la cohésion sociale et le développement équilibré du territoire, notre priorité est de favoriser l'emploi et l'insertion des habitants au sein de nos 12 quartiers prioritaires de la Ville avec pas moins de 80 projets.»



Philippe Saurel
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

« Le Contrat de Ville de la Métropole de Montpellier est à mi-parcours. Le Podem a clairement manifesté sa volonté de mobiliser et d'impliquer les entreprises dans le développement économique et au bénéfice des résidents des quartiers en lançant le Club des Entreprises le 21 mars 2017. Un an après, un nombre significatif d'entreprises a signé des engagements précis et mis en œuvre des actions concrètes, des initiatives de création d'activité ont été accompagnées et soutenues. Le processus de co-construction de la politique de la Ville s'est poursuivi en associant tous les acteurs du terrain. La nouvelle réunion du Podem permet d'évaluer le chemin parcouru et de maintenir le cap en faveur de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers prioritaires de la Métropole. »



Pierre Pouëssel
Préfet de l'Hérault

UN PROJET POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI MÉTROPOLITAIN

Le PrOjet pour le Développement de l'Emploi Métropolitain est un dispositif innovant de coordination et d'animation de politiques locales d'emploi et d'insertion, co-animé par la Métropole et l'Etat. Il s'inscrit dans le cadre du Contrat de Ville métropolitain 2015-2020 et s'appuie sur de nombreux partenaires dont les acteurs du Service Public de l'Emploi (Pôle emploi, la Mission Locale métropolitaine et Cap Emploi), la Région Occitanie, le Département de l'Hérault, la Ville de Montpellier, la Caisse des Dépôts et Consignations, la Chambre des Métiers, la CCI, la CAF, le CCAS de Montpellier, les associations qui portent des projets, et plus récemment l'Agence France Entrepreneur (AFE). La mobilisation des entreprises en faveur des habitants des quartiers constitue un des fondements du Podem.

LES ENJEUX DU PODEM

- Développer un **partenariat** responsable, solidaire et durable **avec les entreprises du territoire en faveur des quartiers prioritaires**,
- Soutenir le **développement de l'activité économique pour et dans les quartiers**,
- Favoriser la co-construction de **parcours vers l'emploi** adaptés à la diversité des besoins des habitants des quartiers prioritaires.

LES GRANDS AXES DU PODEM

1 - LA MOBILISATION DE 38 ENTREPRISES EN UN AN

- **La Charte Entreprises et Quartiers**

Dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020, concourant à un développement égalitaire des différents quartiers métropolitains, la Charte Entreprises et Quartiers a été lancée dès juillet 2015 et formalise l'engagement des entreprises à déployer des actions concrètes pour favoriser l'emploi et l'insertion des habitants des quartiers prioritaires. A ce jour, **ce sont 30 entreprises qui ont signé la convention d'application de la Charte et 8 sont à venir** : EDF, Comptalia, Montpellier Business School, Drôle de pain, Clinique du Millénaire, Dell, Engie, Manpower, SCP Tisseyre Vidal, Hygie Sphere, KPMG, ELA Innovation, BRL, Groupe E4, Bureaux & Co, SNCF, Groupe Climavie, Enedis, FDI Groupe, Apef Services, Com'Une Exception, BNP Paribas, Bouygues es, Electro Depot, Philip Freres, ServicesYou, Veolia, Orange, Mutuelle des Motards, IKEA, La Poste, Nicollin, Kaliop, Matooma, Systeme U, AG2R la Mondiale, Carrefour et la Carsat.

A titre d'exemples :

- ➔ La **BNP** a financé du matériel informatique nomade « la valise numérique » à hauteur de 2000 € dans le cadre du projet e-administration et accès aux droits porté par le **centre d'Accompagnement Parcours Adultes et Jeune (APAJ)**.
- ➔ **ServicesYou et Matooma**, 2 startups dans le secteur du numérique ont témoigné de leurs métiers et partagé leur expérience d'entrepreneur auprès d'une quinzaine de jeunes scolarisés issus des quartiers, en partenariat avec **l'association ASA**.

- **La plateforme collaborative métropolitaine Clauses sociales : priorité aux publics des quartiers**

Cette plateforme, soutenue par l'État et le Fonds Social Européen, permet de déployer une offre de service « clé en main » en direction de donneurs d'ordres, d'entreprises et de partenaires de l'emploi et de l'insertion. L'objectif est de faciliter l'application de la clause sociale afin d'accroître de manière quantitative et qualitative les opportunités d'insertion.

→ Les chiffres clés 2016/2017 sont les suivants :

- 162 entreprises concernées,
- 24 donneurs d'ordres différents dont ACM, Montpellier Méditerranée Métropole, la Ville de Montpellier, la SERM / SA3M, la SNCF, la TAM, Mercadis – SOMIMON, ...
- 10 structures d'Insertion par l'Activité Economique ont réalisées 56% des heures,
- Plus de 228 000 heures d'insertion réalisées par 373 salariés (dont 85% avec un faible niveau de qualification (CAP, BEP et infra) et 43% issus des Quartiers Politique de la Ville),
- Un partenariat étroit avec les acteurs du Service Public de l'Emploi: Pôle Emploi, La Mission Locale des Jeunes métropolitaine et Cap Emploi.

→ Dans le cadre des clauses sociales, certaines entreprises vont au-delà de leur obligation légale en dépassant le nombre d'heures d'insertion initialement prévu. C'est le cas de l'entreprise EUROVIA qui sur l'opération de résidentialisation de la résidence Guillaume Appolinaire située dans le quartier du Petit-Bard a réalisé 1152 heures sur 500 heures prévues initialement (à ce jour) en embauchant 4 personnes.

2 - L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET PLUS PARTICULIÈREMENT CELLE DES JEUNES DES QUARTIERS

La jeunesse est un axe transversal du Contrat de Ville. Des actions « passerelle » ont été développées en partenariat avec des associations en direction des jeunes en recherche d'emploi en vue de faciliter leur insertion, c'est le cas :

- **Du chantier d'insertion Numérique @t Work porté par Informatique Plus :**

Ce chantier se déroule sur 12 mois, dans le quartier du Petit-Bard Pergola. Il cible notamment des jeunes habitants des quartiers prioritaires et fonctionne comme « agence de communication solidaire » (création de sites web, conception et réalisation multimédia,...). Cette activité constitue un support permettant à l'association de créer 12 postes de travail destinés à des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales.

→ La première expérimentation s'est soldée par d'excellents résultats puisque sur les 17 salariés qui ont intégrés le chantier (dont 11 jeunes et 8 des quartiers prioritaires), 14 personnes soit 82% sont sorties pour motif dynamique :

- 6 en emploi durable (CDI ou CDD > 6 mois),
- 1 sortie de transition (CDD < 6 mois) : 1 jeune,
- 7 sorties positives (5 formations qualifiantes et 2 contrats aidés).

- **Des commissions d'insertion et actions de proximité réalisées par la Mission Locale Jeunes Montpellier Méditerranée Métropole :**

Ces commissions d'insertion se traduisent concrètement par des rencontres régulières visant à coordonner et mettre en synergie une pluralité d'acteurs de terrain intervenant auprès de jeunes des quartiers prioritaires rencontrant des difficultés particulières dans leur insertion professionnelle. L'objectif est de les inscrire dans un véritable parcours d'insertion durable et coordonné.

Il existe trois commissions d'insertion aujourd'hui : **Mosson** (Paillade et Hauts de Massane) ; **Cévennes** (Petit-Bard - Pergola, Cévennes, Celleneuve) ; **Croix d'argent** (Figuerolles, Gély, Lemasson, Près d'Arènes, Pas du Loup/Val de Croze).

→ Les principaux chiffres clés de 2017 :

- 336 jeunes au total suivis (127 femmes et 209 hommes),
- 32 commissions mises en place et 157 jeunes suivis de manière partagée,
- 126 jeunes reçus sur les permanences de proximité,
- 5 rencontrent en soirée organisées dans le cadre du club des filles (55 jeunes filles présentes dont 90% dans les quartiers politiques de la Ville),
- 14 réunions d'échanges sur les candidatures pour les chantiers ANRU dont 7 jurys présélection et 29 jeunes recrutés.

- **La Garantie Jeunes**

La Garantie Jeunes est un dispositif financé par l'État et l'Europe qui s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation, et sans ressources financières (parents non imposables). Pendant 12 mois, le jeune est encadré par une équipe de la Mission Locale qui va l'aider à construire un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation. Le jeune bénéficie ainsi d'un accompagnement individuel et collectif, intégrant des périodes d'immersions régulières en entreprise (stages, apprentissage, période de travail, etc.) pour le confronter aux situations réelles en milieu professionnel. Le jeune bénéficie par ailleurs d'une aide financière pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi.

→ En 2017, sur la métropole de Montpellier, 800 jeunes sont entrés en accompagnement Garantie Jeunes, dont 172 résidant dans les quartiers prioritaires (soit 22%, pour un objectif national de 20%).

Depuis la mise en place du dispositif, en septembre 2015, plus de 500 jeunes des quartiers ont été accompagnés dans le cadre de la Garantie Jeunes pour la Mission Locale (soit 33,9% des bénéficiaires).

En 2018, 1 100 nouveaux jeunes métropolitains pourront en bénéficier et parmi eux, une part plus importante de jeunes des quartiers.

3 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE URBAIN

La création d'entreprise et le développement de l'activité économique des entreprises implantées peuvent être des réponses au chômage des habitants dans les quartiers prioritaires de la ville. De ce fait, ils constituent une priorité du Podem qui s'est traduit dès 2016 par la mise en place d'actions notamment d'accompagnement et de financement adaptées et accessibles aux habitants des quartiers.

- **Le « Fonds d'Excellence Quartier » porté par Initiative Montpellier Pic Saint Loup (membre du réseau Initiative France)**

En partenariat avec l'association AXENTS implantée au cœur de la Mosson, IMPSL a créé un fonds innovant alliant un prêt d'honneur de 2 000 à 10 000 € (sans intérêt ni garantie) et un prêt bancaire ou assimilé dont il constitue un effet levier.

→ Les résultats en 2017 :

- 10 projets de création ou reprise d'entreprises financés,
- 80 000 € de « Fonds Excellence Quartier accordés »,
- Plus de 900 000 € de cofinancements associés (prêts bancaires, autres prêts d'honneurs, subventions),
- 48 emplois créés ou maintenus.

En 2018, l'objectif est de tripler le nombre de bénéficiaires du Fonds Excellence Quartier et ainsi participer à la création ou au maintien de 90 emplois grâce notamment aux moyens supplémentaires apportés par l'AFE.

- **Un partenariat étroit avec l'Agence France Entrepreneur en faveur de la création d'entreprise sur les quartiers de la Politique de la Ville**

Suite à une série d'appels à projets en février 2017, l'Agence France Entrepreneur (AFE) a retenu deux projets sur le territoire métropolitain : le projet de « **Fabrique à entreprendre** » à la Mosson et le lancement d'un « **appel à projets dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de Montpellier, co-construit et cofinancé par la Métropole et l'AFE** ».

Le projet innovant et ambitieux de « Fabrique à entreprendre », soutenu par la Métropole, l'État, la Caisse des Dépôts et la Région aux côtés de l'AFE, vise à expérimenter sur 3 ans (2018-2020) sur le territoire de la Mosson un guichet unique, véritable plateforme entrepreneuriale, permettant de faire le lien entre l'offre de services des principaux acteurs de la création/reprise d'entreprises et les habitants du quartier de la Mosson ayant le souhait de créer ou reprendre une activité.

Ce projet est porté par un consortium d'acteurs composé de l'Adie ; Airdie ; Axents ; BGE Montpellier ; Chambre de Commerce et de l'Industrie de l'Hérault ; Chambre des Métiers de l'Hérault ; Initiative Montpellier ; et PFCA34. De par son expertise dans l'accompagnement de porteurs de projets ainsi que de son implantation au cœur du quartier de la Mosson, l'association AXENTS a été désignée chef de file de ce consortium.

- **Appel à projets annuel dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires de Montpellier, co-construit et cofinancé à part égale par la Métropole et l'AFE (enveloppe de 120 000 € pour 2018).**

L'appel à projets vise à faire émerger des actions nouvelles porteuses d'innovation ou permettre à des actions existantes de changer d'échelle en faveur de la création, reprises et développement d'entreprises.

L'appel à projets 2018 a permis de retenir huit projets portés par sept organismes qui bénéficieront d'un soutien financier de la Métropole, de l'AFE mais également de cofinancement d'autres partenaires (Etat, Région, Caisse des dépôts, Conseil Départemental, Ville de Montpellier).

➔ Les lauréats 2018 sont :

- L'Adie : le Microcrédit Adie au cœur des quartiers prioritaires,
- Airdie : Mobilisation des outils de financement et d'accompagnement à la création d'activité traditionnelle et Economie Sociale et Solidaire,
- Axents : Animation Territoriale,
- Boutique de Gestion - BGE : CitésLab,
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) de l'Hérault pour 2 projets : Parcours d'accompagnement et de formation multi-acteurs pour les porteurs de projets et Professionnalisation des actifs pour les quartiers politiques de la Ville,
- Initiative Montpellier Pic Saint Loup : Prêt excellence quartier,
- Profil Emploi : Accompagnement de jeunes porteurs de projets des quartiers politiques de la Ville.



@presseMTP
#Emploi

Contact presse – Sophie PEROUX - LEPAGE
04 67 13 69 78 / 06 99 60 09 18
s.lepage@montpellier3m.fr

newsroom.montpellier3m.fr